

Compte-rendu : Assemblée Générale 2024

L'assemblée générale de la FDC 41 s'est tenue le 26 avril au Centre de formation des pompiers de Vineuil. Les adhérents et invités sont venus nombreux à ce rendez-vous incontournable pour les chasseurs du département.

Dans son rapport moral, le président Vuitton a présenté un tour d'horizon de la saison cynégétique en cours. A l'échelon national, il a évoqué le décret ministériel paru en décembre 2023 relatif à la réduction et à l'indemnisation des dégâts de grand gibier qui vise notamment à élargir la boîte à outils Sanglier, simplifier et clarifier la procédure d'indemnisation des dégâts de gibier et définir un contrat d'objectif.

Le plan d'accompagnement financier de l'Etat (60 millions d'€) sur 3 ans qui en découle, est soumis toutefois à l'obligation de baisser de 20% à 30% les surfaces détruites par le grand gibier, par rapport à 2019. De plus, les prélèvements de Sanglier devront être transmis à l'administration. Une déclaration hebdomadaire en ligne devra donc être réalisée par les responsables de territoire de chasse sur l'espace adhérent fédéral.

La FNC et l'ONF ont d'autre part conclu un accord relatif à la gestion des grands ongulés dans les forêts domaniales avec pour objectif de réduire les dégâts de grand gibier qui pénalisent les forestiers, en augmentant les prélèvements dans les zones en déséquilibre forêt-gibier.

La FNC a initié une grande étude socio-économique et environnementale sur l'impact de la chasse qui révèle que sa pratique est positive pour l'économie du pays avec une contribution au PIB français de 3,6 milliard d'euros. Et que les chasseurs sont fortement engagés en faveur d'une chasse encore plus durable et responsable.

La FNC a d'autre part engagé une refonte informatique d'ampleur avec la mise en place d'un nouveau site de validation du permis de chasser pour la prochaine saison. La FDC 41 ne pourra plus proposer que l'assurance chasse de base. Les options seront à souscrire auprès de certains agents généraux de Monceau Assurances.

La Fédération régionale des chasseurs du Centre-Val de Loire, en parallèle de ses missions statutaires de représentation de la chasse à l'échelon régional, a élaboré de grands projets mobilisant les 6 fédérations départementales, comme le programme Dyn'AgroBio qui vise à renforcer et déployer la mise en place d'aménagements favorables à la biodiversité, mais également à l'eau et aux sols. Ce programme, d'un coût global d'1 730 000 €, est subventionné (écocontribution) par la FNC et l'OFB à hauteur de 1 171 000 €.

Un peu plus de 13 000 ha de couverts biodiversité ont ainsi été semés en 3 ans et 105,5 kilomètres de haies champêtres plantées dans notre région. La poursuite du projet Dyn'agroBio a de plus été validée par l'OFB et un projet de plantation de haies piloté par notre Fédération régionale dans le cadre du plan de relance a par ailleurs permis l'implantation d'environ 30 km de haies sur la région en 2 ans.

A l'échelon départemental, l'élaboration du 4ème schéma départemental de gestion cynégétique a occupé l'équipe fédérale sous le pilotage de N. Diquelou et E. Saillard qui ont réalisé un remarquable travail de synthèse, de rédaction et de mise en forme. Le document a été approuvé en CDCFS à 20 voix POUR, 3 ABSTENTIONS et 1 voix CONTRE. Soumis à la consultation du public, il a été signé par le préfet le 2 mai dernier.

Le Sanglier n'en finit pas d'occasionner des dégâts aux cultures agricoles. En 5 campagnes, les prélèvements en milieux ouverts ont augmenté d'environ 12% alors que le nombre de chasseurs a baissé de près de 9%. La facture d'indemnisations dépasse le million d'euros depuis la campagne 2021/2022. Les chasseurs qui ont pourtant maintenu une forte pression de chasse sur l'espèce sont donc encouragés à la poursuivre.

La FDC 41 a été soutenue financièrement cette année par l'OFB et la FNC dans le cadre de l'écocontribution, le Conseil départemental de Loir-et-Cher pour la réserve de Malzoné, la Région Centre Val de Loire en faveur de l'éducation à la nature et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au profit de la restauration d'étangs.

Le président Vuitton les a remerciés et a rappelé que la Fédération est de plus reconnue d'intérêt général et qu'elle peut donc recevoir des dons qui permettent aux donateurs de bénéficier d'un avantage fiscal.

Adhérents et salariés

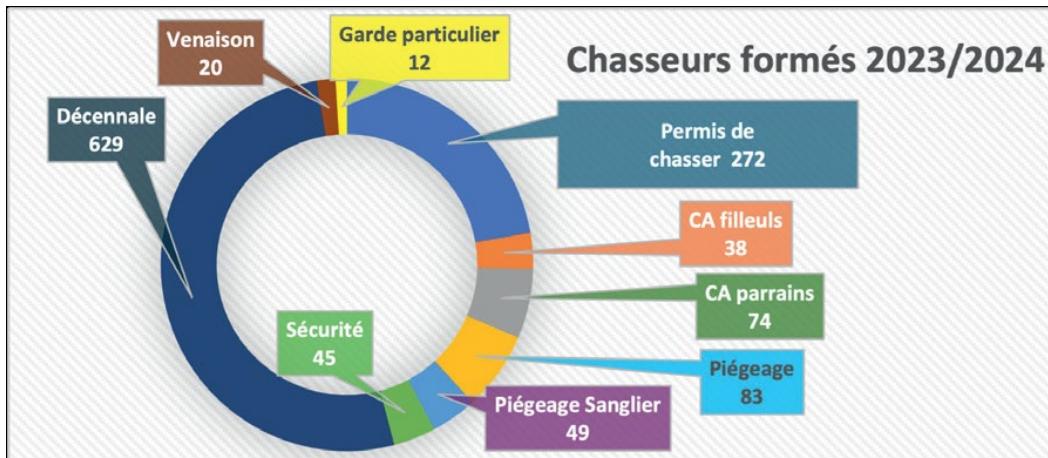
La FDC 41 compte cette année 2% d'adhérents territoriaux de moins que l'an dernier (3 281 contre 3 350). Elle a perdu un peu plus de 400 pratiquants annuels, soit une érosion de près de 2.9 %.

L'âge moyen des chasseurs du Loir-et-Cher est stable à 55 ans pour les hommes et 46 ans pour les femmes. Et ces dernières représentent un peu plus de 3.2 % de nos pratiquants. La tranche d'âge la plus représentée est toujours celle des 56-75 ans, à laquelle appartiennent près de 43 % des adhérents chasseurs annuels.

Les 21 salariés de l'équipe fédérale représentent 20,57 Equivalent Temps Plein. Et pour renforcer le service technique dans la perspective de départs en retraite, B. Bouffette a été recruté en tant que technicien.

Formation

Sur la campagne 2023/2024, la FDC 41 a déjà formé 1 222 personnes :



La sécurité des chasseurs et des non-chasseurs est une priorité pour la Fédération et elle a déjà formé 5 100 chasseurs à la remise à niveau décennale en 3 ans.

La FDC41, soucieuse du partage harmonieux de la nature entre tous, informe depuis de nombreuses années les responsables de territoires des randonnées qui se tiennent sur leur secteur. Cette année, 67 manifestations des amis randonneurs ont déjà été relayées auprès des chasseurs.

Éducation à l'environnement – Communication

La FDC 41 s'attache à éduquer, sensibiliser et informer tous publics par l'éducation à l'environnement. Grâce à l'écocontribution et aux financements alloués par le Conseil départemental de Loir-et-Cher et la région Centre Val de Loire, La FDC 41 a pu ainsi développer davantage d'animations scolaires cette année et sensibiliser 20% d'élèves de plus que l'an dernier.

Calendrier « Instants nature », club et les stages nature, découverte du site de Malzoné sont autant d'occasions de s'émerveiller, proposées par M. Doyen, animatrice nature de la FDC 41, depuis 2009.

La FDC 41 est d'autre part fortement impliquée dans le Game Fair, les comices agricoles, le marché de Noël de Blois et l'opération « J'aime la nature propre. Et elle organise enfin l'exposition annuelle des trophées de Cerf.

Elle communique à travers son site internet institutionnel, sa Newsletter (11 000 destinataires), ses réseaux sociaux (Facebook, Instagram et YouTube), et sa revue fédérale (3 numéros/an, tirés à plus de 15 000 exemplaires).

Gestion du grand gibier

Après 2 années de mauvaise reproduction du **Chevreuil**, les attributions en milieux ouverts ont été diminuées de plus de 6%. Et le taux de réalisation est de 74%. D'autre part, du fait d'une mortalité anormale observées depuis 2 ans, des prélèvements et analyses ont été réalisés mais n'ont pas permis d'expliquer ce phénomène, observé également dans d'autres départements. Nous poursuivons donc la surveillance avec le réseau national SAGIR.

Le nombre de bracelets de **Cerf élaphe** attribués en milieux ouverts (5 177) est légèrement supérieur à celui de l'an dernier (5 137), avec notamment 1/3 de grands cerfs attribués en plus. Et le taux global de réalisation s'améliore et passe à près de 56 % en milieux ouverts. L'effort est notable sur les biches (60 %) et les jeunes (58%).

Les cerfs de plus 8 cors n'ont été réalisés qu'à 41%, mais ceux inférieurs ou égaux à 8 cors l'ont été à 54%.

Près de 950 ont été présentés lors de l'exposition des trophées. La gestion qualitative menée par la FDC 41, par sexe et classe d'âge, permet le vieillissement des mâles, tout en tenant compte du nécessaire équilibre forêt-gibier.

Une mortalité anormale de cerfs adultes non sénescents a été observée en Sologne et des cas similaires relevés dans d'autres départements. Les analyses réalisées n'ont rien révélé de significatif. Aussi la surveillance, les prélèvements dès que c'est possible et les analyses vétérinaires, se poursuivent avec le réseau SAGIR.

Les effectifs de **sangliers** sont en augmentation régulière en Loir-et-Cher et la seule menace qui pèse actuellement sur l'animal est celle du risque sanitaire. Les chasseurs de Loir-et-Cher, conscients des dégâts que l'espèce engendre sur les cultures agricoles, ont prélevé plus de 30 000 individus en milieux ouverts, soit presque 13% de plus que sur la précédente campagne. Hélas, souvent en corrélation avec les niveaux de population de sangliers, plusieurs cas de maladie d'Aujeszky ont été confirmés sur des chiens de chasse de notre département.

Les tirs non efficaces peuvent exiger **la recherche des animaux blessés**. Ainsi, près de 1 400 interventions ont été réalisées cette saison (70 % sur animaux blessés et 30% sur contrôles de tir) et 464 grands animaux ont pu être retrouvés par des conducteurs agréés bénévoles. 100 échecs sont dus au refus de droit de suite, un problème majeur dans le département alors qu'il est primordial et éthique que chaque territoire permette la recherche d'un animal blessé, qui risque d'être mutilé à vie, ou de mourir après de longues semaines d'agonie.

Gestion du petit gibier

Pas moins de 200 K€ ont été investis cette saison au profit du petit gibier naturel. Et sa gestion a nécessité la mobilisation de près de 4 000 compteurs bénévoles.

Les résultats des échantillonnages réalisés l'été dernier témoignent d'une reproduction catastrophique de la **Perdrix grise** avec 1.9 jeunes par poule d'été (contre 2.6 la saison précédente). La reproduction de la **Perdrix rouge** est également décevante, avec 0.82 jeunes par adulte d'été (on en comptait 0.29 la saison précédente). Dans ce contexte, il n'a bien sûr pas été attribué de bracelets cette année.

Le **Lièvre**, pour sa part, se porte plutôt bien, selon les zones, mais on note une tendance à la baisse ces dernières années. 2 786 bracelets ont été attribués (environ 10% de plus que l'an dernier). Mais le plan de chasse n'a été réalisé qu'à 41% (contre 50% la saison passée).

L'estimation de la reproduction de **Faisan** était également frustrante cette année, et il a été attribué 60 % de bracelets de moins que l'an dernier (3 941). Le taux de réalisation est de 48%, quand il était de 55% l'an dernier.

La FDC 41 poursuit la mesure du succès de nids de **canards plongeurs** et colverts sur 8 étangs de Sologne et depuis 2012, 730 nids de fuligules milouin et morillon (espèces en déclin) ont été répertoriés. 4 clôtures posées sur des étangs nous permettent par ailleurs de mesurer l'impact du Sanglier et du Renard sur le succès des nids.

La FDC 41 conduit, avec un animateur Natura 2000, des restaurations d'étangs en Sologne, cofinancées par l'AELB, l'écocontribution et les propriétaires. Depuis 2017, 60 étangs ont fait l'objet de restauration.

Parmi les **ESOD** les plus chassés dans notre département, on peut citer le Ragondin dont plus de 21 000 ont été prélevés cette année et le Pigeon (près de 31 000).

En 2023, 108 **blaireaux** ont été prélevés en vénerie sous terre : 18 pendant la période de chasse et 90 au cours de la période complémentaire, écourtée du fait d'une suspension de l'arrêté préfectoral.

La gestion de l'habitat est un facteur clé pour la biodiversité, aussi la FDC 41 a financé la plantation de 3,2 km de haies (6 289 arbres). Par ailleurs, 157 contrats de jachères environnement faune sauvage (581 ha répartis en 632 parcelles) et 62 autres contrats d'aménagements ont été souscrits cette saison.

La FDC 41 a acquis un 1er **drone** et formé 2 télépilotes. L'outil trouve de nombreuses applications : recherche de faons et de nids avant fauche, restauration d'étangs (avant et après travaux), etc.

Pour les aménagements, nous avons élaboré un protocole de suivi en partenariat avec les collègues télépilotes de la région. Et nous avons réalisé un test régional de dénombrement de cervidés qui nous encourage à envisager prochainement la réalisation d'un comptage sur notre département.

Dégâts de grand gibier

Les surfaces détruites atteignent 952 hectares sur la dernière saison clôturée. Depuis 3 campagnes, les surfaces détruites par les grands cervidés avoisinent 200 ha et 750 ha sont imputables au Sanglier. Les attributions de plans de chasse ont donc été réévaluées pour limiter l'accroissement des populations.

Un montant global annuel de 30 K€ est versé depuis 2 ans par la FDC 41 pour l'entretien de clôtures électriques de près de 30 exploitations conventionnées, situées en zone verte Sanglier.

Conformément à la convention pluriannuelle (2023 à 2025) signée avec le préfet en octobre 2023, nous devons diminuer de 30% les surfaces détruites par le grand gibier pour bénéficier du soutien financier de l'État. De plus, nous devons transmettre à ce dernier les prélèvements de sangliers réalisés en Loir-et-Cher. L'espace adhérent de la FDC 41 permettra aux responsables de territoires de saisir leur tableau hebdomadaire.

Défense de la chasse

Les agents techniques de l'OFB assurent une surveillance constante des activités de chasse, pour garantir notamment le respect des règles de sécurité, des quotas de prélèvement et des périodes de chasse établis.

Ils recherchent et constatent les infractions en tout temps et n'hésitent pas à faire appliquer la réglementation :

Périodes	Timbres-amende	Procès-verbaux
Juin à décembre 2022	23	9
Janvier à juin 2023	17	9
Juin à décembre 2023	63	9
Janvier 2024 à ce jour	23	4

Le président a remercié le service départemental de l'OFB, à la fois pour son travail de police, mais également pour son appui technique et pour le partenariat constructif et ininterrompu bâti entre les deux institutions depuis de si longues années.

La FDC 41 a également exprimé sa gratitude aux milliers de bénévoles qui participent à la réussite de ses opérations techniques, aux lieutenants de louveterie qui effectuent une remarquable mission bénévole de prévention des dégâts. Et le président Vuitton a remercié les administrateurs et salariés de la FDC 41 de leur engagement au service de la chasse.

Les finances (en milliers d'€)

Exercice clos le 30/06/2023 - Compte de résultat



Bilan au 30/06/2023

Actif	Passif
Immobilisations 1 774 k€	Fonds associatifs 5 838 k€
Exploitations 393 k€	Fonds de roulement 4 596 k€
Trésorerie 6 013 k€	Provisions 532 k€
	Exploitation 1 810 k€

Rapport du Commissaire aux comptes

Exercice clos le 30 juin 2023 présenté et certifié par Monsieur Vincent Cocuelle (cabinet ORCOM) :

« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération départementale des chasseurs de Loir-et-Cher à la fin de cet exercice. »

.../... « Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale. »

Fait à Blois le 12 avril 2024

Budget prévisionnel 2024/2025

Sources de financement

- Cotisations statutaires : 74 € (Les nouveaux permis bénéficient toujours d'un tarif spécial)
- Timbre grand gibier : 10 €
- Bracelets :
 - CEM 100 €
 - CEF et CEJ 85 €
 - CHI 25 €
 - DAI et MOU 10 €

Participation financière des territoires

2024/2025 : 1 370 000 €

Massifs	PFDT/Ha (corrigé)	Massifs	PFDT/Ha (corrigé)
01	2.41	23	2.46
02	0.78	24	3.58
04	4.98	25 à 28	7.18
05	0.74	29	4.27
06	0.59	30	3.47
07	4.68	31 à 36	7.18
08	0.82	37	3.47
09	4.28	38	2.96
11	1.08	39-40	7.18
12	0.35	41 à 43	7.80
13	0.45	44	7.18
15	0.95	45	7.80
17	1.11	46	3.47
18	3.66	47	7.18

(Ha corrigé = ha bois + ha plaine/5 + ha eau/5)

Budget prévisionnel 2024/2025

- Total produits : 4 877 000 €
 - Total charges : 4 877 000 €
 - Résultat : 0 €
-

Résolutions adoptées

Résolution 1 (votée à l'unanimité)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes clos le 30 juin 2023, approuve les comptes de la Fédération, tels qu'ils ont été présentés dans ces rapports.

Résolution 2 (votée à l'unanimité)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice clos le 30 juin 2023 sur les conventions réglementées visées à l'article L612-5 du code du commerce et statuant sur ce rapport, certifie qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Résolution 3 (votée à l'unanimité)

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion, au titre de l'exercice 2022/2023.

Résolution 4 (votée à l'unanimité)

Les comptes de la Fédération, couvrant la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : 8 179 612,11 €
- Total de produits : 5 176 518,30 €
- Résultat net comptable : + 229 530,94 €

Au 30/06/2023, avant affectation, les fonds associatifs se présentent ainsi :

- Réserves de gestion : 4 281 850,20 €
 - Réserves immobilisées : 1 844 971,46 €
 - Report à nouveau déficitaire : - 619 014,07 €
 - Résultat de l'exercice : + 229 530,94 €
- Total fonds propres : 5 737 338,53 €

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder aux affectations suivantes au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 :

- **Aux réserves de gestion**, par prélèvement sur les réserves immobilisées, la somme de **70 730,65 €**, correspondant à l'ajustement au 30 juin 2023 de la valeur nette comptable des immobilisations.
- **Le résultat de l'exercice au compte de report à nouveau débiteur** : + 229 530,94 €.

Après affectation, le solde des comptes de fonds associatifs se présente ainsi :

Libellés	Montants
Réserves de gestion	4 352 580,85 €
Réserves immobilisées	1 774 240,81 €
Report à nouveau débiteur	-389 483,13 €
Totaux en Euros	5 737 338,53 €

Résolution 5 (votée à l'unanimité)

Suite à la présentation du budget 2024/2025 par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve celui-ci, caractérisé par :

- Un total de produits : 4 877 000 €
- Un total de charges : 4 877 000 €
- Un résultat : 0 €

Résolution 6 (votée à l'unanimité)

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à réaliser, au nom et pour le compte de la Fédération, l'acquisition, l'échange ou la vente de biens mobiliers et/ou immobiliers, propriété de la Fédération.

À cet effet, l'Assemblée Générale décide de lui donner tous pouvoirs aux fins de :

- Signer tous actes et pièces.
- Recevoir toutes sommes en quittance.
- Et généralement, faire le nécessaire.

Questions écrites reçues des adhérents

1. Demande :

Mettre en place un système d'information permettant que les demandes de plan de chasse soient réalisées avec la connaissance du montant prévisible de la taxe hectare.

Réponse de la FDC 41 :

Les dernières données sur la base desquelles est calculée la participation financière des territoires ne sont connues qu'en début d'année. Par conséquent, le calcul ne peut être réalisé avant l'envoi des demandes de plan de chasse.

2. Demande :

Mettre en place une taxe hectare uniquement au massif, voire à la commune, afin de responsabiliser au plus près des sinistres et d'engager des mesures de destruction rapides des populations de Sanglier posant problème.

Réponse de la FDC 41 :

L'espace vital du Sanglier dépasse les limites d'une commune ou d'un massif. Certaines populations causent des dégâts aux cultures agricoles d'un massif et se remisent ensuite sur des massifs voisins qui ne comportent pas forcément de parcelles cultivées.

La répartition de la participation par massif ou groupe de massifs prend en compte cette réalité, dans un souci de justice et d'équité.